

## PETITION pour mettre fin à la détention des prisonniers politiques palestiniens sans inculpation ni procès (détention administrative)

### Description

Depuis le 24 avril 2014 plus de cent Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes sans inculpations ni procès (c'est-à-dire en « détention administrative ») se sont engagés dans une grève de la faim collective pour demander la fin de cette pratique internationalement condamnée.

En ce moment 5 271 Palestiniens sont détenus dans les prisons israéliennes dont 192 sans aucune inculpation ni procès.



Depuis le 24 avril 2014 plus de cent Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes sans inculpations ni procès (c'est-à-dire en « détention administrative ») se sont engagés dans une grève de la faim collective pour demander la fin de cette pratique internationalement condamnée.

En ce moment 5 271 Palestiniens sont détenus dans les prisons israéliennes dont 192 sans aucune inculpation ni procès.

La IV<sup>e</sup> convention de Genève stipule que l'emprisonnement sans procès n'est permise que dans des « circonstance exceptionnelles ». De plus selon l'article 9 de la Convention Internationale pour les Droits Civiques et Politiques (ICCPR), aucune personne ne devrait être soumise à la détention arbitraire. Toute personne doit être informée au moment de l'arrestation des raisons de la détention et avoir accès à un tribunal habilité à décider sans délais de l'illégalité [ou non] de l'action.

Déjà entre le début de l'année 2004 et la fin de 2013, le gouvernement militaire israélien a émis **7 171** ordres permettant de retenir des Palestiniens sans inculpation ni jugement. Ces ordres sont prononcés pour six mois et peuvent être renouvelés indéfiniment. C'est pourquoi le

Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale a conclu que l'usage que fait Israël de la détention administrative ne peut être justifié pour des raisons de sécurité.

La santé des prisonniers palestiniens en grève de la faim se détériore rapidement et plus de 100 sont hospitalisés actuellement. Les signataires de cette pétition déclarent leur condamnation de l'usage arbitraire et l'usage continu de la détention administrative par les autorités israéliennes ainsi que les traitements brutaux et inhumains des détenus.

Pour cela nous :

1. Demandons à Israël de mettre fin à sa politique de détention sans charges justes et transparentes et jugement, y compris une révision immédiate et publique de toutes les personnes actuellement détenues sous ce statut. Si des inculpations sont basées sur des actes criminels plutôt que sur des convictions politiques ne sont pas fondées sur des preuves évidentes qui peuvent être défendues au tribunal, toutes ces personnes doivent être immédiatement libérées.
2. Appelons la communauté internationale et les gouvernements qui défendent la justice et la démocratie à utiliser tous les moyens pour obliger Israël de se conformer aux IV<sup>e</sup> Convention de Genève et aux Conventions Internationales pour les Droits Civiques et Politiques (ICCPR)
3. Demandons à une réunion des États signataires des Conventions de Genève pour obliger Israël à respecter ses obligations de puissance occupante, et donc à assurer la protection des droits fondamentaux de la population palestinienne dans les territoires occupés et de la traiter avec humanité en toutes circonstances.

**[SIGNEZ LA PETITION!](#)**

Source: <http://euromid.org/petition/>

Traduction: [Collectif 69 Palestine](#)

**date créée**  
2014/06/10